COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CHARENTE LIMOUSINE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE L'EX CDC DU CONFOLENTAIS

4.2. Règlement graphique

PLANCHE N° 36

Communes concernées par la planche

ALLOUE
AMBERNAC
SAINT-COUTANT

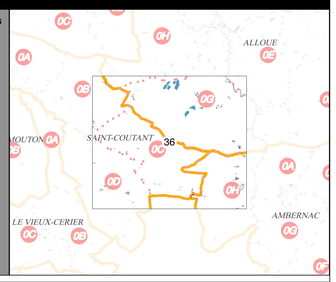

Echelle : 1:5000eme

0 100 200 300 400 500 m

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire du 09 Mars 2020

Le Président, Phillipe Bouty

CHARENTE LIMOUSINE

Eléments présents sur la planche

Prescriptions spécifiques

Prescriptions ponctuelles

- 07- Eléments de paysage (Patrimoine bâti)

Prescription linéaires

- 24 - Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
- 25 - Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue

Prescriptions surfaciques

- 01 - Espace boisé classé
- 07 - Elément de paysage
- 16 - Bâtiment susceptible de changer de destination
- 18 - Orientation d'aménagement
- 25 - Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- 25-02 - Principaux coridors écologique

Zones urbaines, à urbaniser, naturelles et agricoles du PLUi

- Ub : zone urbaine récente
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Np : zone naturelle protégée
- Nzi : zone naturelle potentiellement inondable (AZI)